

BUREAU M
Minuto rédigée le 3^e X^e 1928
par M. Masari
Visa du Chef de Service:

S. gol
Securite

le _____
Expédiée le 7-12-28
N° 19498

Securite' gale

a/s d'une rize
survenue au douar
Rossatt en
avril 1927

En reponse a votre
depêche N° 26.786a
du 15 novembre 1928,
j'ai l'honneur de
v.f.c. que les
4 indispens inculpés
dans l'affaire de

gripe survenue le 28 avril 1927,
au douar Rossatt entre les
O. Hammonda et les O. Hamza,
ont été acquittés par la cour
criminelle de quelua, dans
son audience du 23 novembre
dernier. -

3/12/28

P.

E.M.

AFFAIRES INDIGENES

19495

minute

8 Décembre

8

Sécurité Générale

A.S. d'une rixe sur-
venue au Douar Morsott
en Avril 1927

le GOUVERNEUR GENERAL

"Sécurité"

A L G E R

En réponse à votre Dépêche N° 26.786 a du 15
Novembre 1928, j'ai l'honneur de vous faire connaître
que les 4 Indigènes inculpés dans l'affaire de rixe sur-
venue le 28 Avril 1927, au Douar Morsott entre les Ouled
Hammouda et les Ouled Hamza, ont été acquittés par la
Cour Criminelle de Guelma, dans son audience du 23 Novem-
bre 1928.

Le PREFET.